



Revendicatif

Commission Nationale d'Action Sociale



*Résolument **humain***

Introduction

Les représentants UNITE SGP POLICE FO et SNIPAT FO souhaitent que l'action sociale et l'accompagnement des personnels du ministère de l'intérieur demeurent un sujet rassembleur d'initiatives et de convictions portées dans le cadre d'un dialogue social ouvert et constructif.

Notre résolution est renforcée par le contexte actuel dont nous n'ignorons pas les effets. Nous traversons une crise économique et sociale sans précédent qui n'épargne personne. Nous sommes à la merci d'une réflexion qui perdure sur l'évolution de l'action sociale interministérielle et dont le budget a été lourdement réduit de près de 11 millions d'€ cette année. Nous sommes soumis à de multiples réformes structurelles qui renforcent les exigences en termes de résultats mesurables, qui dépossèdent les acteurs sociaux de leurs compétences en matière d'initiative, qui nourrissent les tensions auxquelles sont soumises les instances de concertation dans les débats **sur les conditions de mise en œuvre de notre politique sociale.** Enfin, notre ministère, chaque année, paye un lourd tribut humain et nous pensons à toutes les victimes blessées ou décédées dans **l'exercice du devoir ainsi qu'à celles et**

ceux qui dans des conditions dramatiques, ont mis fin à leurs jours.

Cet environnement particulier pour ne pas dire menaçant, accentue notre attachement au maintien et à l'amplification d'une politique de solidarité exclusivement consacrée à la prise en considération des contraintes et des risques liés à l'exercice de nos professions. C'est pourquoi nous ne voulons pas nous satisfaire en conscience de la seule obligation de moyens, nous voulons consacrer nos énergies dans une perspective d'obligation de résultats.

Et nous souhaitons œuvrer en faveur d'une action sociale ministérielle renforcée qui ambitionne de positionner l'humain au cœur même de ses débats. Dans cet état d'esprit, nous considérons la dépense sociale comme un investissement pour une meilleure cohésion de notre politique d'action sociale et d'accompagnement de l'ensemble des personnels qui composent la famille du ministère de l'intérieur.

Nous nous projetons dans l'initiative et pour cette raison, nous voulons poursuivre nos réflexions visant une amélioration des dispositifs liés aux thématiques du logement, de la restauration, de la petite enfance et des barèmes applicables à la délivrance des prestations.

L'action sociale ministérielle

Les représentants UNITE SGP POLICE FO et SNIPAT FO sont particulièrement attachés au principe d'unicité de l'action sociale ministérielle. Nous voulons la poursuite d'une politique de solidarité qui intègre pleinement les spécificités de nos métiers.

Nous avons demandé que les Commissions Locales d'Action Sociale, en charge de l'action sociale de proximité, soient davantage reconnues et bénéficient de budgets déconcentrés d'initiatives locales plus conséquents. Nous estimons en effet que l'enveloppe actuelle n'est pas en concordance avec les besoins exprimés.

La clé de répartition actuelle est tout simplement obsolète parce que le montant des BDIL ne permet pas une répartition équitable, tenant compte de la taille des structures départementales.

Nous estimons que pour envisager une modification de la clé de répartition dans de bonnes conditions avec maintien d'un socle fixe, nous devons obtenir une augmentation de la répartition moyenne qui est actuellement de 11€20 par an et par agent. Nous voulons qu'elle soit fixée à 15 €, cela représente un abondement de 660 000 € que nous avons demandé avec une programmation trisannuelle.

L'augmentation que nous revendiquons relève d'une décision politique, elle relève d'une volonté affichée en faveur du développement d'une politique de solidarité. Elle nous paraît non seulement cohérente mais acceptable

budgétairement parlant, comparée au budget consacré au maintien d'une politique de résultat et de performance par le biais des primes de résultats exceptionnels et des indemnités de résultat et de performance.

Nous avons d'ores et déjà obtenu pour l'année 2014 un premier abondement de 200 000 €, soit une augmentation de près de 11% des BDIL.

Concernant la poursuite des échanges avec les Vice-présidents des CLAS, nous avons obtenu l'institutionnalisation d'une journée annuelle de rencontre des vice-présidents des commissions locales d'action sociale dans la mesure du budget disponible.

Concernant les missions des correspondants locaux de l'action sociale, nous avons obtenu la diffusion générale d'une lettre de mission dont la circulaire fixant le cadre et les modalités d'exécution a été paraphée par le Ministre de l'Intérieur. Celle-ci renforce le statut du correspondant de l'action sociale, tant en terme de considération qu'en terme de moyens.

Concernant l'attribution des cartes de circulation SNCF dites « quart de place » du ministère de la défense, il s'agit d'une revendication visant l'égalité de traitement entre les personnels de la police nationale et les personnels de la gendarmerie nationale, toutefois nous revendiquons la mise en place d'un dispositif d'aide d'urgence au transport pour tous les personnels du Ministère de l'Intérieur.

La petite enfance

Avoir une solution de garde pour son enfant et en plus que celle-ci corresponde à vos attentes, telle est la priorité de notre syndicat.

Dès le début de notre mandat, Les représentants UNITE SGP POLICE FO et SNIPAT FO ont souhaité une réelle réflexion sur la petite enfance aussi bien sur la situation actuelle mais aussi pour l'avenir.

Nos revendications étaient axées sur 3 points principaux :

1. Augmenter le nombre et l'occupation des places de crèches.
2. Instaurer et développer des aides par le biais des CESU.
3. Apporter une solution alternative de garde en fonction de son lieu de résidence.

Le constat est sans appel

Le nombre de place de crèche a évolué, on est passé de 863 (au 31 décembre 2010) à 886 places au 1 janvier 2014.

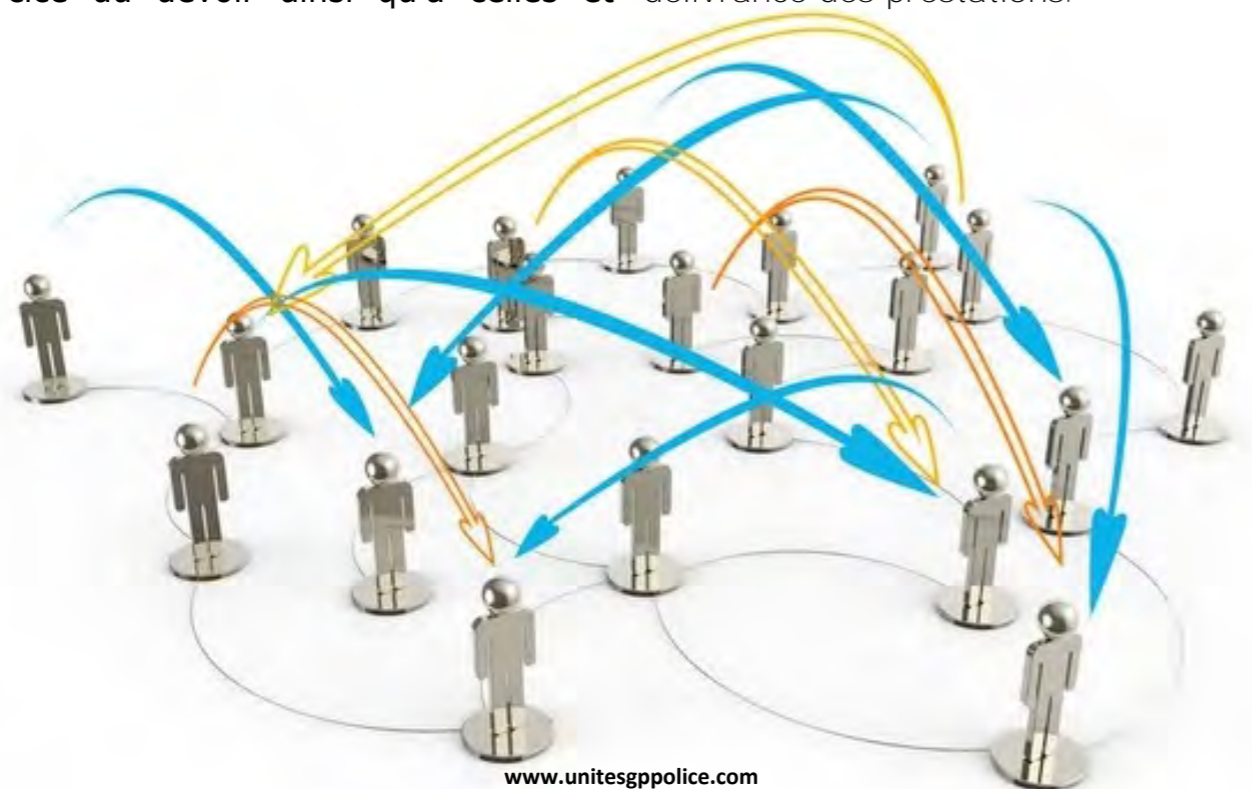
Dès 2014, l'instauration d'un nouveau CESU pour l'ensemble des fonctionnaires, pour un premier temps, en poste sur l'Île de France. Cette aide d'un montant de 200€, sans conditions de ressource est destinée en direction des

enfants âgés de 6 à 12 ans. (le 0-6 ans est couvert par un CESU Interministériel).

Dès 2014, l'extension du CESU Monoparental 0-12 ans à l'ensemble des fonctionnaires du ministère. Ce dispositif expérimenté en Île de France, le Nord, le Rhône, les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône, le Bas Rhin et la Gironde, s'adresse aux collègues en situation monoparentale ayant à charge un enfant âgé de 0 à 12 ans. Cette aide d'un montant de 300€ reste sans condition de ressources.

Dès 2014, les services d'action sociale en préfecture avec vos vice-présidents de CLAS seront les acteurs de l'instauration d'une solution de garde alternative aux crèches sous l'impulsion de la Commission Nationale d'Action Sociale. La création d'un réseau d'assistantes maternelles en partenariat avec le ministère de l'Intérieur permet de répondre au plus près de vos attentes selon votre lieu de résidence et vos contraintes professionnelles.

Dès 2015, notre syndicat continuera de porter vos revendications en développant les aides à l'ensemble des collègues du ministère, de maintenir le nombre de places de crèches, d'apporter à chacun un mode de garde.





Commission Nationale d'Action Sociale

*Résolument **humain***

Le logement

Ce sujet représente le premier poste budgétaire de l'action sociale au Ministère de l'Intérieur. Dix neuf millions d'euros y sont consacrés. La réservation de logements, le prêt à taux zéro en sont les principales actions. Ainsi en 2013, 13M€ ont été consacrés à la réservation de logements sur la plaque parisienne. Les services de la SDAS/PP à Thoreton sont chargés de cette mission avec l'engagement de programme logement, du suivi, des transmissions des demandes aux bailleurs et de la gestion du parc. Ce dernier est composé d'environ 11 000 logements réservés aux agents du M.I. A titre d'exemple, un F1 est réservé pour une période de dix ans environ pour un montant avoisinant les 50 000€. Au niveau national, d'autres programmes de réservation sur les grandes plaques urbaines sont aussi engagés.

→ Le prêt taux zéro

Le prêt à taux zéro du M.I a été mis en place en 2005. A l'époque, nous l'avions obtenu avec une enveloppe annuelle de 400 000€.

Cette enveloppe a augmenté au fil des années pour atteindre en 2013, 2,2M€. Sur le constat que cette action marquait le pas et ne convenait plus aux demandes de nos collègues, pour diverses raisons, particulièrement les prix de vente trop élevés de l'immobilier sur l'Île de France et dans certaines zones de l'hexagone, nous avons travaillé à en assouplir et réformer les modalités d'attribution, ceci au bénéfice des agents. Ainsi, dès le 4 février 2013, nous obtenions en CNAS (Commission Nationale d'Action Sociale) une augmentation des montants possibles d'emprunt alloués ainsi que l'accroissement de la durée de remboursement. Par exemple, un couple avec trois enfants ne pouvait prétendre qu'à un emprunt de 33 000€ à taux zéro remboursable en 7 ans. Depuis la mise en place au 1er mai 2013 de nos propositions, cette même famille peut emprunter 45 000€ remboursable en dix ans. Mais notre réflexion et notre travail ne se sont pas arrêtés là. Forts du constat que l'immobilier est devenu inabordable sur l'Île de France pour nos agents, nous avons proposé et obtenu lors de la CNAS du 19 décembre 2013, que cette zone d'achat

d'un bien immobilier soit étendue à ce que l'on appelle la 3ème couronne francilienne, de manière dérogatoire et soumise obligatoirement à une autorisation de résidence hors SGAP délivrée en premier lieu par le chef de service. Huit départements sont concernés :

l'Eure, l'Eure et Loir, le Loiret, l'Oise, l'Aube, l'Aisne, la Marne, l'Yonne.

De plus, nous avons proposé d'étendre ce prêt à taux zéro sur d'autres zones où les difficultés pour l'achat d'un bien immobilier étaient similaires à la plaque francilienne.

Aussi, en CNAS, le 19 décembre 2013, nous obtenons l'extension et la mise en place de cette mesure dès 2014, sur six zones de police d'agglomération :

Le Rhône, les Bouches du Rhône, le Bas Rhin, la Gironde, le Nord et les Alpes Maritimes.

→ L'hébergement d'urgence

Nous avons demandé en CNAS, que le groupe de travail logement soit mandaté pour mettre en place un dispositif adapté à des situations d'extrême précarité nécessitant une intervention immédiate. Nous travaillons à la mise en place de possibilités d'hébergement avec une cellule disponible 24 heures sur 24. Le groupe recevra dès ce début d'année des interlocuteurs en capacité de répondre à nos attentes et en assurera la mise en place. En cas de besoin immédiat, nous voulons qu'une régie d'avance puisse être sollicitée pour le paiement d'hôtel ou autre site d'hébergement, si besoin en est.

→ La location accession à la propriété

Cette idée s'inscrit dans la continuité du développement du PTZ en vue de permettre aux agents du M.I d'accéder à la propriété. Nous nous fondons sur le principe déjà appliqué par certaines municipalités ou bailleurs sociaux, qui permet aux locataires de se rendre acquéreur du bien immobilier en bénéficiant d'une réduction du prix d'achat partiellement ou totalement équivalente au montant des loyers déjà versés.

Nous en voulons pour preuves :

→ la couverture RIA - RA est insuffisante, voire inexistante dans certains territoires - ce que nous appelons les Zones Blanches,

→ l'aide interministérielle dite Prestation Inter Ministérielle d'action sociale plafonne en 2013 à 1,20 euros : une aumône !

→ l'accès à certaines de ces structures administratives est prohibitif. De plus la circulaire de 1995 relevant de

l'interministériel régissant - entre autres - la gestion des Restaurants Inter Administratifs... est un véritable serpent de mer !

→ Les E.S.R. Espaces Sociaux de Restauration, pour nombre d'entre eux, ne respectent pas les normes d'hygiène et de sécurité,

→ Le dispositif d'aides complémentaires aux repas, véritable variable d'ajustement, n'est pas assez étendu...

En conséquence et pendant plusieurs mois, nous avons réuni 5 groupes de travail avec les résultats innovants et positifs suivants:

➤ Sur la restauration d'urgence :

Rappel de l'Objet de l'action : Une procédure administrative et financière a été élaborée et validée. Elle consiste à attribuer une aide d'urgence à caractère exceptionnel dans le domaine alimentaire. 3 départements ont été choisis : la Seine et Marne, la Dordogne et les Bouches du Rhône). Montant forfaitaire journalier de cette aide 15 euros pour un agent isolé, 25 euros pour un couple, puis 10 euros par enfant à charge. Il s'agit donc d'une expérimentation de 6 mois avec une analyse des résultats en septembre 2014 et l'éventualité de l'étendre au territoire national. Cette aide exceptionnelle n'est pas remboursable, elle n'impacte pas les secours traditionnels qui pourraient être donnés aux agents dans le courant de l'année.

➤ Sur les E.S.R. :

* Rappel de l'objet de cette action : Il s'agissait de connaître les structures existantes en matière d'ESR et leur état afin de procéder aux éventuelles mises aux normes d'hygiène et de sécurité et par suite de compléter ou de remplacer les équipements prévus par l'instruction ministérielle de 2005. Les tableaux ont été élaborés, ils représentent d'ailleurs un véritable outil de travail y compris pour l'administration. Il apparaît que de nombreux ESR nécessitent une

intervention rapide...

Nous avons obtenu d'une part la prise en compte dès 2014 de la remise en conformité des ESR et d'autre part, une programmation budgétaire pluriannuelle de rénovation des ESR.

➤ Sur les Distributeurs Automatiques de Repas Chauds :

* Rappel : Nous avons pour objectif de rédiger un contrat d'ESSAI permettant aux agents ayant des horaires atypiques de disposer à toutes heures de repas équilibrés et chauds - Grâce à la technicité et à la diligence de la SDAS SG, ce contrat d'ESSAI est prêt à être envoyé pour une phase expérimentale à des opérateurs potentiels.

Nous avons obtenu le lancement d'un contrat d'essai auprès d'un opérateur privé pour la mise en place d'un distributeur automatique de plateaux repas chauds. Notre ambition, procurer à tous les agents du Ministère de l'Intérieur plusieurs solutions pour se restaurer dans d'excellentes conditions à un moindre coût !

Enfin nous poursuivons nos travaux tout au long de l'année 2014 sur la poursuite en toute logique des objectifs énoncés précédemment comme par exemple la confection d'une cartographie recensant les points accessibles de restauration faisant apparaître en creux ce que nous appelons les zones blanches (appellation désormais contrôlée). Ainsi que sur la problématique des droits d'entrées dans les RIA, RA et RIE lesquels peuvent être selon certains territoires être particulièrement élevés, il nous faudra tenter de trouver et proposer des solutions justes en vertu du principe intangible d'équité valable pour tous les agents du Ministère de l'Intérieur.

* dans le même ordre d'idées, nous nous proposons de mieux connaître les mécanismes d'attribution de la Prestation Interministérielle dite P.I.M..

Les barèmes applicables à la délivrance des prestations

Nous avons souhaité mettre en place un nouveau barème pour l'application des prestations d'action sociale "séjours d'enfants" puisque celui existant datait de 1992. Désormais ces prestations seront allouées non plus en fonction de l'indice (plafond 489) mais en fonction d'un quotient familial qui prendra en compte les revenus de la famille (revenu fiscal de référence) ce qui nous paraît une mesure plus équitable pour l'ensemble des fonctionnaires.

A cela, nous avons ajouté une part supplémentaire pour les familles monoparentales et les parents d'enfants handicapés. Le calcul du quotient familial s'appliquera

désormais de la façon suivante: Revenu Fiscal de référence divisé par le nombre parts fiscales, divisé par 12.

Les deux grilles de barèmes retenues par le groupe de travail font l'objet d'une phase d'expérimentation auprès de 13 préfectures, de septembre 2013 à août 2014, nous veillerons à ce que cette nouvelle mesure soit mise en application le plus rapidement possible l'intérêt de l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur.

à ce que l'on appelle la 3ème couronne francilienne, de manière dérogatoire et soumise obligatoirement à une autorisation de résidence hors SG.

Nous sommes convaincus que l'action syndicale et l'action sociale sont indissociables, l'action sociale étant le prolongement de l'action syndicale par d'autres moyens sur d'autres terrains.

Et nous voulons précisément une action sociale exemplaire, inspirée des spécificités et des richesses de tous les périmètres qui composent notre ministère, une action sociale libérée de la contrainte budgétaire opérationnelle, une action sociale qui prend exclusivement en considération l'expression des attentes et des besoins des agents pour lesquels elle a vocation à œuvrer.

Notre démarche et nos actions s'inscrivent pleinement dans le ton actuellement

donné pour la promotion du dialogue social dans la fonction publique d'État. Nous contribuons également, dans la mesure des prérogatives qui relèvent de notre champ de compétences à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Notre constat est celui d'un personnel qui souffre du manque de considération. Alors il nous semble important de restituer à l'humain toute sa place dans les débats afin que les personnels retrouvent leur dignité et de la conviction dans l'accomplissement de leurs missions. Nous travaillons au développement des valeurs d'entre aide et de solidarité que doit incarner l'action sociale.

